1. LE CONTEXTE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

ZONE UAA

EXTRAIT DU RAPPORT DE PRESENTATION :

Les zones commençant par UA correspondent à la zone urbaine de centralité à dominante habitat, caractéristique des centres villes, centres bourgs, cœurs de villages. L'objectif de la zone UA est de permettre la densification du tissu urbain au service du renforcement de la centralité et de la mixité des fonctions, tout en préservant la forme urbaine existante : les nouvelles constructions doivent s'intégrer dans le tissu existant en respectant les gabarits (hauteurs, emprises), la qualité architecturale et patrimoniale, caractéristiques des tissus de centralité (rythme des façades, etc.). **La zone UAA** est la traduction des cœurs d'agglomération. Sont classés en zone UAA les centralités historiques de Rouen, et les espaces urbains limitrophes, et d'Elbeuf.

Limite de zone

INTENTION DE PROJET

Périmètre et référence de secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Emplacement réservé
Cf. Annexe règlement graphique 4.2.4.1

Périmètre en attente de projet

LINEAIRE COMMERCIAL

Linéaire commercial

CHANGEMENT DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Bâtiment agricole

COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Mare

Arbre remarquable

Alignement d'arbres

Haie

Espace Boisé Classé (EBC)

Jardin familial et partagé

Parc/coeur d'îlot/coulée verte

Espace paysager

Verger

Corridor écologique à restaurer

Secteur de biotope

Cours d'eau

PATRIMOINE BÂTI
Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.3 et règlement écrit 4.1.2.1

Elément bâti :

Elément bâti / protection moyenne

Elément bâti / protection forte

Elément bâti avec fiche prescriptive

Mur :

Mur

Mur avec fiche prescriptive

Ensemble bâti homogène :

Ensemble bâti homogène

Ensemble bâti homogène avec fiche prescriptive

Cimetière

Limite communale

Parcelle cadastrale
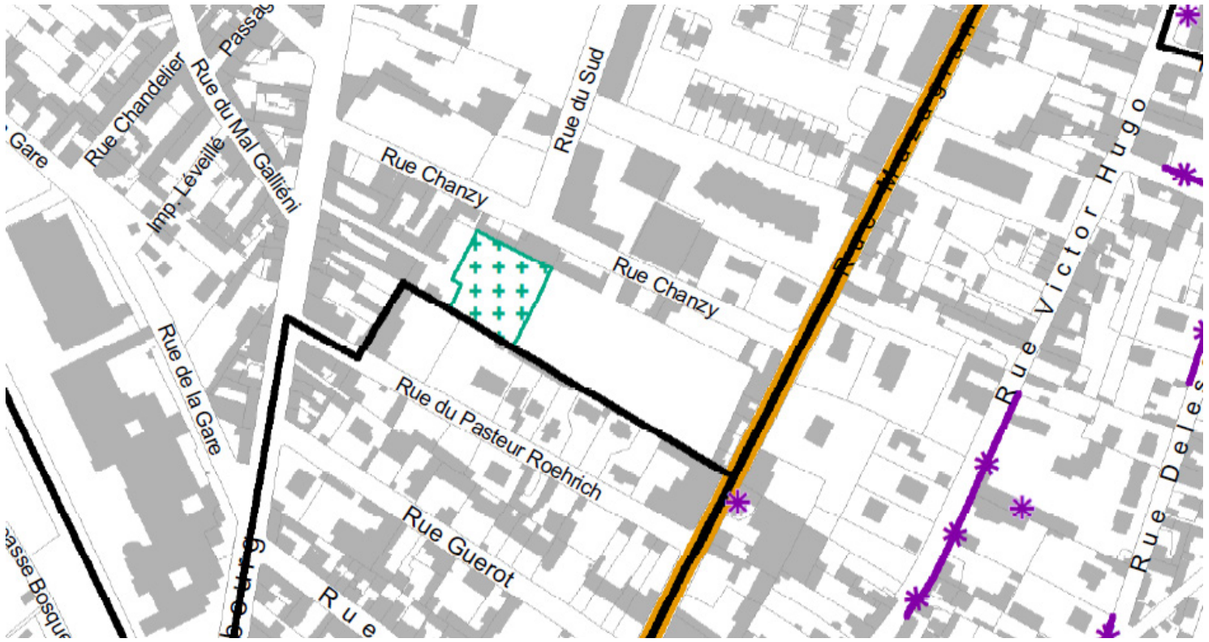
Emprise bâti